



Litige sur date d'ancienneté help pls

Par **dazmontana**, le **16/06/2009** à **14:53**

bonjour
Ma copine est actuellement en litige avec son employeur sur la date d'ancienneté dans l'entreprise, ENCORE DES LICENCIEMENTS.
je vous explique sa en détails:
3 Janvier 2006 début d'un cdd de 7 mois soit jusqu'au 2 août 2006.
À la fin de ce CDD congé payé et indemnité ont été touchés par ma copine.
3 Août 2006 nouveau CDD pour remplacement maternité, la période dépend du congé de cette personne.
On peut constater qu'il y a aucune coupure entre les deux CDD.
Pour finir 1 Juin 2007 Avenant au CDD, embauche en CDI à la suite du deuxième CDD.
Maintenant quand je regarde les fiches de paye, la date d'ancienneté est au 03.08.2006.
Autrement dit suivant l'article L. 122-2-10 du Code du travail la date d'ancienneté doit être le 03.01.2006 et non le 03.08.2006.
D'après l'employeur vu que ma copine a touché des IFM et CONGES PAYES pour le premier CDD celui-ci ne vient pas se mettre en ancienneté!!!!
Ma question est toute simple est-ce qu'il a raison ou pas?
Merci à vous pour vos réponses y a quand même 2500€ de plus à avoir si le premier CDD rentre en compte dans l'ancienneté.
La réponse à donner à l'entreprise est le 2 juillet on a pas beaucoup de temps en plus.